

EDITORIAL

Chère lectrice,

Cher lecteur,

« *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.* »
(Antoine de Saint-Exupéry)

C'est avec cette devise que le Conseil synodal a soumis le projet « perspectives 2020 » au Synode en 2016. L'objectif était de préparer l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne pour l'avenir.

Pendant trois ans, collaborateurs, élus et membres de la Pastorale ont planché sur l'avenir de l'Eglise nationale, élaborant des structures solides et examinant quelles offres sont nécessaires, avec quels accents pastoraux et contenus, afin de soutenir et promouvoir le travail des paroisses et unités pastorales.

Adoptant la nouvelle Constitution ecclésiastique, le règlement du personnel et d'autres règlements subordonnés, le Synode a posé les voies vers l'avenir et clos le projet « perspectives 2020 ».

Le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle loi sur les Eglises nationales est entrée en vigueur. Désormais, les Eglises sont compétentes pour les rapports de service anciennement gérés par le Canton. Elles sont des employeurs aussi fiables, pour le personnel pastoral, que le Canton l'était. Elles ont plus d'autonomie, mais aussi plus de responsabilités et de devoirs.

La tâche est accomplie, l'Eglise nationale catholique romaine est sur la bonne voie. L'avenir peut arriver.

Heinrich Gisler

Président du Conseil synodal